



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 15 avril 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
44	53

Date de convocation

9 avril 2025

Rivières - Formation à la prise en compte des risques majeurs et notamment du risque inondation auprès des élus et techniciens des communes et d'ARCHE Agglo – Convention avec l'IRMA

**N° de la délibération
2025-243**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 15 avril 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence du Président M. Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Didier BUFFIERE, M. Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Patrick CETTIER (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Thierry DARD (représenté par son suppléant M. Didier BUFFIERE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa suppléante Mme Christine FOUR), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Louis MORIN (pouvoir à M. Yann EYSSAUTIER), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Xavier AUBERT, Mme Lyliane BURGUNDER, Mme Amandine DEYGAS, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, M. Pascal SEIGNOVERT.

Le programme PAPI de ARCHE Agglo intègre une de formation des élus et techniciens des communes de l'Agglo à la prise en compte du risque inondation et à la gestion d'une crise. A cet effet, une convention avec l'Institut des Risques Majeurs (IRMA) a été signée afin d'établir et d'animer un programme de formation au 2nd semestre 2022. Ces formations ont porté sur :

- ✓ Session de sensibilisation des élus sur le thème « les élus face aux risques – volet gestion de crise »
- ✓ Formation « mettre en place et maintenir opérationnel son plan communal de sauvegarde »
- ✓ Formation « mettre en place un plan d'intervention gradué pour faire face aux inondations »
- ✓ Formation « piloter une cellule de crise »

Entre 2023 et 2024, 7 entraînements sur table pour tester les plans communaux de sauvegarde se sont déroulés, toujours dans le cadre de la convention avec l'IRMA. Un exercice intercommunal impliquant 3 communes, l'Agglo et les partenaires a été joué en mars 2024 sur le bassin versant de la Bouterne. Les retours des communes sont très positifs sur les exercices proposés.

Afin de poursuivre cette action de formation et de réalisation d'exercices, il est proposé de renouveler la convention avec l'IRMA sur les années 2025 à 2027 avec le programme suivant :

2025 : réalisation de 4 entraînements sur table pour les communes volontaires

2026 :

- ✓ 1 session de sensibilisation (format 2h) en lien avec les partenaires (Préfectures, SDIS) à destination des nouveaux élus et responsables locaux sur le thème « les élus face aux risques (volet gestion de crise) »
- ✓ 2 sessions (format 2h) de formation en lien avec les partenaires (Préfectures, SDIS) des élus désignés « correspondants incendie-secours » sur leur rôle, la réglementation, les attentes des acteurs de la gestion de crise (1 session côté Ardèche et 1 autre côté Drôme)
- ✓ 1 formation ½ journée sur le thème « Mettre en place et maintenir opérationnel son PCS et réaliser son DICRIM »,
- ✓ réalisation de 2 entraînements sur table pour des communes volontaires

2027 : 3 entraînements sur table et 1 exercice partiel de terrain intercommunal sur le bassin versant de la Veauce.

Ce conventionnement comprend 3 documents :

- ✓ La convention de partenariat (convention-chapeau)
- ✓ L'annexe technique opérationnelle pour 2025
- ✓ L'annexe financière de répartition des coûts

Le coût de cette convention est de 53 800 € TTC dont 41 450 € à la charge d'ARCHE Agglo et 12 350 € pris en charge par l'IRMA. Les actions de sensibilisation de 2026 pourront éventuellement être financées dans le prochain programme PAPI.

Considérant l'avis favorable du bureau du 3 avril 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la convention 2025-2027 avec l'IRMA pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation des élus et des techniciens sur les risques majeurs ;
- **SOLLICITE** les subventions auprès des partenaires financiers ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 15 avril 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 16/04/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo